

**Décision n° 2600 du 12 mai 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2211687S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 5911 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130634S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Viale	Frédéric	NIGEND : 174 729
Robas	Eric	NIGEND : 161 644

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

De Smet	Ludovic	NIGEND : 239 104
----------------	---------	------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Poulain	Frédéric	NIGEND : 152 384
Vire	Laurent	NIGEND : 157 228
Banquart	David	NIGEND : 147 294
Torracinta	Philippe	NIGEND : 160 948
Muller	Raoul	NIGEND : 153 010
Arribas	Brigitte	NIGEND : 154 629

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mai 2022.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*